



Séance du conseil municipal du 4 décembre 2014

L'an deux mil quatorze le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, suite à la convocation adressée le 28/11/2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Denis FOURNIER pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Emma RAGO, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

Absente représentée : Grace JEANDON donne pouvoir à Denis FOURNIER

Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE, Philippe TORRES, Marc VANDAME

1. **Marché Réhabilitation Logement rue du Commerce : Commission d'Appel d'Offre du 03/12/2014 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés retient le classement des offres de la Commission d'appel d'offre en date du 03/12/2014 pour tous les lots.

2. **Acquisition terrains :**

• **Parcelle cadastrée section I n° 968**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'acquérir la parcelle cadastrée Section I n° 968 en l'état de jardin, d'une superficie de 85 m² située rue du Bon Secours à Saint-Sandoux, appartenant aux conjoints BARBAT, pour un montant de 3 400,00 €.

• **Parcelles famille RIVES/CONCHON**

Le Maire informe le conseil de la proposition de vente à la commune de 7 petites parcelles par les propriétaires.

Une estimation de ces biens sera demandée auprès du Service Du Domaine. Ce point fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

• **Parcelle cadastrée section ZA n° 204**

Le conseil mandate le Maire pour demander une estimation de la parcelle cadastrée ZA N° 204 sise lieu-dit Notre Dame auprès du Service du Domaine. Ce projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement d'un verger portée par la communauté de communes Les Cheires.

• **Biens sans maître**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour la rétrocession des biens sans maître dans le domaine privé de la commune.

3. **Logement rue de l'Arbre Blanc**

Des travaux de peinture ont été réalisés par le service technique communal.

Les menuiseries extérieures seront changées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés fixe le montant du loyer de ce logement d'une surface habitable de 81 m² à 520 € mensuel charges non comprises (ordures ménagères).

Ce logement pourrait être disponible au 1^{er} janvier 2015

4. **Régies de recettes :**

• **Modification de la régie de recettes « garderie périscolaire du matin et du soir et de la piscine »**

Le conseil donne son accord pour modification de la régie « garderie périscolaire du matin et du soir et de la piscine » comme suit : demande d'un fonds de caisse de 50 € et modification du montant de l'encaisse à 500 €.

• **Modification de la régie de recettes « cantine »**

Le conseil donne son accord pour modification de la régie « cantine » comme suit : demande d'un fonds de caisse de 50 € et modification du montant de l'encaisse à 500 €.

5. SIEG / Groupement d'achat Electricité

Le conseil municipal mandate le maire pour transmettre à M. le président du SIEG du Puy-de-Dôme un courrier d'intention portant sur l'adhésion de la commune de Saint-Sandoux au groupement d'achat d'Electricité porté par le syndicat.

6. Décisions Modificatives

❖ Décision Modificative N°8 Budget Commune / Crédits supplémentaires

▪ Compte Dépense :

- Chapitre 012 / Article 6413 « Personnel non titulaire : + 4 300,00 €

▪ Compte Recette :

- Chapitre 013/ Article 6419 : « Remboursement sur rémunération personnel » : + 4 300,00 €

❖ Décision Modificative N°9 Budget Commune / Crédits supplémentaires cotisations

▪ Compte Dépense :

- Chapitre 012 / Article 6451 « Cotisations à l'URSSAF : + 4 000,00 €

▪ Compte Recette :

- Chapitre 77/ Article 7788 : « Autres produits exceptionnels » : + 2 000,00 €

- Chapitre 73 / Article 7381 : « Taxe afférente au droit de mutation » : +2 000,00 €

❖ Décision Modificative N° 10 Budget Commune / Crédits supplémentaires

Intégration des Travaux en régie

▪ Compte Dépense :

- Chapitre 040 et 023 : 8 681,30 €

▪ Compte Recette :

- Chapitre 042 et 021 : 8 681,30 €

7. Questions diverses :

➤ Conseil municipal des Enfants

Suite aux élections 10 petits conseillers municipaux ont été élus. Leur première séance de l'exercice 2014-2015 se tiendra le 11 décembre en mairie avec pour ordre du jour le choix des projets et la composition des commissions.

La séance est levée à 22h10

Le Maire

Denis FOURNIER